PORNIC NORDIC WALKING
Marcher pour son bien être

Le 7 novembre 2018

Compte Rendu synthétique de la réunion du Conseil d'Administration de Pornic Nordic Walking du 5 novembre 2018

Suite au C.A du 3 septembre 2018 et sur convocation ordinaire, s'est tenue le 5 novembre 2018 une réunion du Conseil d'Administration.

La réunion débute à 18 heures

Sont présents :

Danièle Badets	Simone Bonno	Maguy Café
Roger Daguet	Jean-Claude Doitteau	Michel Dutertre
Jean-Louis Gervin	Robert Galiana	Denis Gibassier
François Gravellier	Babeth Pacaud	Martine Pacaud
Paulette Royer		

Absents excusés :

Laurence Graveleau	Jean-Paul Lepeintre	Alain Ligaire
Patrice Reine	Jacques Sire	

Membre auditeur excusé :

Christian Lefèvre

L'ordre du jour est le suivant :

1- Informations et échanges complémentaires à notre réunion du 10.09 sur la F.F.R.
2- Approbation du CR du CA du 3 septembre 2018
3- Délibérations complémentaires liées à la question de l'affiliation F.F.R
4- Vote à bulletin secret sur la présentation du dossier d'affiliation F.F.R. À l'AG du 25 janvier 2019
5- Calendrier des marches (période du 15.11 au 15.12.2018)
6- Niveau de participation du club aux frais associés (cocktail et dîner) à l'AG de janvier 2019
7- Fonctionnement du groupe 2
8- Questions diverses

1– Informations et échanges complémentaires à notre réunion du 10.09 sur la F.F.R.

Pour aborder ce point, le président de P.N.W. a invité un ancien dirigeant bénévole de la F.F.R.,

Ex administrateur du comité départemental FFR-44

Ex président de la commission formations du comité départemental FFR-44

Ex référent régional FFR pour la Marche Nordique

Et membre de l'association de randonnée pédestre « le Godillot Pornicais »

à se joindre à nous, afin de répondre à toutes les questions que pourraient se poser les administrateurs.

Par ailleurs, le président rappelle que tous les administrateurs du CA ont déjà pris connaissance (via la newsletter du blog) du compte-rendu de la réunion du 10 septembre entre des représentants de la FFR et les adhérents de PNW.

Des échanges ont lieu dans différents domaines. Il est à noter principalement :

Concernant les formations :

La FFR a revu son système de formation. Les cursus suivis en 2018 par nos deux animateurs en fin de formation sont totalement validés et ne doivent pas faire l'objet d'une « mise en niveau ».

A ce jour, tous les éléments ne sont pas connus (notamment les aspects coûts et niveaux d'aide accordés par la FFR au niveau régional ou départemental). Vous pouvez prendre connaissance de ce dispositif de formation en téléchargeant le document sur le blog (rubrique « Documents à télécharger »).

Concernant les assurances :

Notre invité nous conseille fortement de souscrire la licence IRA.

Le président de P.N.W. rappelle que seule cette licence serait proposée aux adhérents du club en cas d'affiliation à la FFR.

Il nous fait remarquer également que tous les adhérents doivent souscrire une licence IRA, pour que l'association bénéficie de l'assurance FFR en tant que club affilié.

Concernant le statut des adhérents formés :

Le diplôme obtenu par les animateurs de marche nordique est un diplôme fédéral et non un diplôme d'état.

A ce titre, les animateurs de marche nordique FFR ne peuvent prétendre à aucune rémunération pour leurs activités (mais simplement le défraiement de leurs frais de transport ou hébergement).

Concernant les relations entre la FFR et les Associations :

Cela a déjà été dit par le président du Comité départemental FFR 44 et écrit dans le CR du 10 septembre, mais notre invité le re-précise à nouveau, « il n'y a aucune directive de la FFR sur les associations affiliées. Chaque association conserve son entière liberté de fonctionnement et de décision. La FFR intervient pour proposer des formations de marche nordique, rappeler les bonnes pratiques de randonnée et les règles de sécurité que toute association de randonnée se doit de respecter.

La responsabilité du club, de ses dirigeants et des accompagnateurs peut être engagée en cas de manquement aux obligations de sécurité réglementaires »

Les échanges étant terminés, nous remercions notre invité de sa présence et ses précieux apports. La réunion se poursuit avec les seuls administrateurs du CA de PNW.

2– Approbation du CR du CA du 3 septembre 2018

Le compte-rendu du C.A. du 3 septembre a été envoyé à tous les administrateurs et publié sur le blog (version synthétique).
Le secrétaire soumet l'approbation de ce compte-rendu au C.A. et demande s'il y a des souhaits de rectifications.
Aucune question n'est soulevée.
Le vote à main levée donne :

Votes contre : 0
Abstentions : 0

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3– Délibérations complémentaires liées à la question de l'affiliation F.F.R.

Le président, le trésorier et le secrétaire présentent au CA les implications financières liées à une adhésion FFR.
Pour cela, sont analysés (présentation complète sous forme de tableaux) :

- Le budgets 2017 réalisé
- Le budgets 2018 anticipé (actualisé au 01/11/2018)

Avec les hypothèses suivantes :

- Base d'adhérents à 70,90 ou 100 adhérents
- Date d'affiliation au 01/09/2109 ou, 1 an plus tard, au 01/09/2020

Le Bureau du 24 octobre avait déjà validé le principe de l'actualisation de la cotisation actualisée à 40€, soit 27€ pour la FFR (licence et assurance) et 13€ pour PNW (base tarifaire FFR 2018). En effet, seule une cotisation de 40€ permet d'équilibrer à peu près les comptes, mais pas avant 2020 et pour un minimum de 70 adhérents.
Il faut souligner que l'augmentation mathématique de la cotisation liée à cette affiliation serait de 57€ (30€ + 27€). La réduction de cette cotisation à 40€ représenterait donc un effort de gestion de 30% à la charge de la gestion du club ; ce qui laisserait 13€ d'adhésion pour gérer le club.
A titre de comparaison, jusqu'au 31/12/2018, l'adhésion PNW permettait de consacrer 25€ à la gestion du club, c'est-à-dire pratiquement deux fois plus de ressources que dans les projections budgétaires avec affiliation FFR.

Prestations spécifiques AG, séjour Belle Île, WE et Journées de MN

Le déséquilibre budgétaire concernant l'AG 2018 est dû au niveau de participation de PNW au cocktail et aux repas des adhérents (décision du Comité directeur 2017).
Concernant le séjour à Belle-Île, celui-ci est positif de 15€.
Le séjour de l'Île d'Yeu et les sorties à la journée sont en parfait équilibre.

En conclusion, on notera que la règle de l'équilibre budgétaire a été strictement respectée hors AG.

C'est pourquoi les projections budgétaires 2019 et 2020 ont été calculées en retirant toutes les prestations spécifiques, sauf l'AG.

Budget réalisé 2017 (référence) et ATCP 2018 (actualisé au 05/11/2018, hors Semaine, WE et journées de MN)

Concernant le budget 2017, celui-ci a été clôturé en déséquilibre à -1120,52€. Cet écart est en partie dû à la facturation de l'AG de 2017 (niveau de participation de PNW).
Concernant le budget 2018 (anticipé au 05/11/2018), celui-ci est en déséquilibre à -895€. Ce déséquilibre est dû essentiellement à l'AG 2018 (niveau de participation de PNW), aux formations PSC1 et aux formations FFR d'animateur de MN de Jacques et Roger (projet associatif et sportif 2018-2020).
En 2018, pour les bâtons et accessoires LEKI, une forte réduction des achats (-60%) a permis de limiter l'écart à moins de 100€. En 2018, les nouveaux adhérents ont changé de pratique : achat direct des bâtons auprès de Décathlon ou utilisation d'une ancienne paire : seulement 5 paires achetées sur les 18 nouveaux adhérents.

1ère motion – adhésion au 1er sept 2019

2ème motion - adhésion au 1er sept 2020

Sur la base d'une cotisation à 40€ et d'hypothèses d'un nombre d'adhérents à 70,90 ou 100, le président commente les différents bilans au 31/12 de chaque année, 2019 et 2020.
Il explique qu'une affiliation au 01/09/2020 (motion 2) aurait l'avantage de laisser passer une année de transition sans modification, avec un solde positif pour les finances.
Toujours pour cette motion 2, l'équilibre budgétaire serait tout juste obtenu en 2020 pour un nombre d'adhérents supérieur ou égal à 70.

La discussion s'engage entre les membres du CA. Le débat s'oriente vers la préférence pour la motion 1 (affiliation au 01/09/2019) et considère que l'affiliation au 01/09/2020 (motion 2) n'apporte rien.

Délibérations complémentaires en cas d'affiliation F.F.R.
Dans l'hypothèse où l'affiliation à la FFR serait votée par l'AGO, les statuts de PNW devraient être légèrement modifiés au niveau de l'article 3 (Objet) :
Article 3 – Objet

Ajouter la phrase :
« L'association sportive Pornic nordic Walking est affiliée à la Fédération Française de Randonnée à compter du 01.09.XXXX »

Les statuts de P.N.W. 2018 seraient à modifier en janvier 2019 en **A.G.E. (durée : 30 mn maximum)** pour la 1ère motion et en janvier 2020 en A.G.E. pour la seconde motion.

4– Vote à bulletin secret sur la présentation du dossier d'affiliation F.F.R. *À l'AGO* du 25 janvier 2019

Conditions du vote :

- Votent tous les administrateurs présentés et représentés (par un pouvoir transmis au secrétaire avant le 5.11.2018)
- Vote à bulletin secret (le vote blanc est considéré comme nul)
- Majorité des 2/3 pour l'adoption de l'une des 3 motions mises au vote

Administrateurs absents et représentés par :
Cinq administrateurs absents excusés ont donné leur pouvoir, ce qui a permis d'avoir 18 votants présents et représentés.

1ère motion :

« Je suis favorable à la présentation à l'AGO de P.N.W. du 25 janvier 2019 l'**affiliation du club P.N.W. au 1er sept 2019** et, par conséquent, à l'actualisation de la cotisation à 40 € à la date du 1er septembre 2019 (adhésion + licence F.F.R.) ? »

2ème motion (variante de la 1ere motion)

« Je suis favorable à la présentation à l'AGO de P.N.W. du 25 janvier 2019 l'**affiliation du club P.N.W. au 1er sept 2020** et, par conséquent, à l'actualisation de la cotisation à 40 € à compter du 1er septembre 2019 (adhésion + licence F.F.R.) ? »

3ème motion

« Je suis opposé(e) à toute démarche d'affiliation de P.N.W. à la FFR »

Les 3 motions sont soumises au vote à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

- La motion N°1 obtient 14 voix
- La motion N°2 obtient 0 voix
- La motion N°3 obtient 4 voix

En conséquence, la motion N°1 sera présentée et soumise au vote à bulletin secret de l'ensemble des adhérents à l'AGO du 25 janvier 2019, à savoir l'affiliation du club PNW à la FFR au 1 septembre 2019 avec actualisation de la cotisation à 40€.
Ce vote sera précédé d'une présentation synthétique de ce dossier (issue du CR de la réunion du 10 sept 2018 et des projections budgétaires 2018-2020 présentées au cours de ce CA et mises à jour au 31/12/2018).

5– Calendrier des marches (période du 15.11 au 15.12.2018)

Le calendrier des marches du 15/11 au 15/12/2018 est organisé pour une durée d'un mois.
Un accent particulier est mis sur l'accompagnement du groupe 2, aussi bien pour le mardi que pour le samedi (nouvelle organisation en place depuis environ 1 mois), ainsi que sur la création de circuits courts (10 à 12 km maxi) pour le groupe 2.

Le Responsable des entraînements et des sorties a réalisé un gros travail de mise à jour (encore en cours et complété au fur et à mesure des calendriers) pour adapter notre organisation des entraînements et mettre à jour le catalogue des traces pdf et gpx.
Qualitativement, ces nouveaux circuits courts doivent minimiser au maximum la proportion des parties sur enrobé.

6– Niveau de participation du club aux frais associés (cocktail et dîner) à l'AGO de janvier 2019

Le président présente au CA les conclusions du Bureau sur les 3 consultations (demande de devis à 5€ pour le cocktail et à 30 € pour le dîner) :

Le Golden Tulip Suites à Pornic
Le nouveau Casino dans la Ria
Le restaurant de la Fontaine aux Bretons.

Le Golden Tulip Suites (Annexe 3) a retenu l'attention du Bureau. En effet, il est le seul à répondre à notre cahier des charges.
Le Bureau du 24 octobre a voté pour une **prise en charge du cocktail à 100% par le club PNW et pour et une prise en charge du dîner, à 100% par l'adhérent.**

Les membres du CA sont invités à donner leurs avis sur cette position.
Par un vote à main levée et à l'unanimité, le CA approuve une prise en compte à 100% du du cocktail par PNW, et une prise en charge à 100% du dîner par l'adhérent comme par les accompagnants.

7– Fonctionnement du groupe 2

Suite à la réunion de Bureau du 24 octobre, il est décidé d'apporter une attention particulière au fonctionnement du groupe 2, compte-tenu des retours de ces adhérents, des « remontées de terrain » et sur le constat qu'un certain nombre de nos adhérents du groupe 2 perdaient leur motivation à marcher dans ce groupe 2. Avec, pour conséquence, l'arrêt des marches pour un certain nombre d'entre eux, voire l'absence de renouvellement de leur adhésion.
Il nous paraît indispensable de corriger ce qui ne fonctionne pas bien afin de limiter cette désaffection et de favoriser une meilleure participation des adhérents du groupe 2.

C'est pourquoi un projet d'amélioration du fonctionnement du groupe 2 est actuellement en cours de déploiement, avec :

- L'ajout d'une séance G2 le samedi (fin du groupes mixte) et en en complément des sorties à la journée pour ceux qui choisissent de rester sur leurs séances d'une demi-journée.
- La programmation systématique de deux accompagnateurs pour encadrer le groupe 2 (l'un des deux doit connaître et/ou disposer d'une carte pdf ou gpx).
- La différenciation nette de la longueur des circuits du groupe 1 et du groupe 2. Les circuits du groupe 2 seront compris entre 10 km et 11 à 12km. Toutefois, les points de départ et d'arrivée des 2 groupes devront rester identiques afin de pas créer artificiellement deux « sections » séparées avec une perte de relation entre les adhérents des 2 groupes.

Ces premières mesures, adoptées au Bureau puis en CA, sont destinées à :

- Entendre, au même niveau, les attentes des adhérents des groupes 1 et 2
- Permettre (ou donner envie) aux adhérents du groupe 2 de marcher le samedi
- Faciliter la gestion différenciée des groupes pour une meilleure satisfaction des adhérents de chaque groupe.

En complément de ces actions immédiates, le président souhaite donner la parole aux adhérents du Groupe 2. Pour cela, il a élaboré un questionnaire de 10 questions afin de recueillir leurs vécu personnel, leurs attentes et susciter une démarche active de leur part.

Ce questionnaire sera remis en main propre aux adhérents du groupe 2, dès le 6 nov, par le Responsable Formation du groupe 2 ainsi que par d'autres membres du CA, afin de recueillir leurs réponses vers le 20 décembre (collecte par les mêmes membres du CA ou par dépôt dans la boîte aux lettres de PNW à la M.D.A.).

Le président exploitera ces questionnaires et présentera les résultats (sous forme globale) aux adhérents du groupe 2 et aux membres du CA lors d'une réunion en soirée entre le 8 et le 15 janvier 2019. Un projet d'amélioration 2019 sera co-construit avec les participants (adhérents du groupe 2 et membres du CA).
La mise en place de ce projet est placée sous la responsabilité du Responsable Formation.

8– Questions diverses

1 - Séjour semaine « Traversée du Pays Cathare »

C'est la « Traversée du Pays Cathare » qui a reçu le plus de réponses. Aussi le Bureau a validé cette option pour 2019.
La problématique de l'hébergement étant moins lourde que pour les circuits en étoile, les inscriptions sont encore possibles et un message a été mis sur le Blog dans ce sens avec un lien d'inscription Framadate.

Il est à noter qu'aucun adhérent n'a souhaité montrer son intérêt pour un séjour du type étoile, malgré la question clairement posée lors de la rédaction du Framadate.

Le descriptif complet du voyage figure sur le blog.

2 - Invitation à la soirée des clubs départementaux 44

Nous avons été conviés par le président du Comité FFR 44, à la soirée des clubs départementaux qui aura lieu à Nantes le 23 novembre.
Le président de P.N.W. n'a pas donné une suite immédiate à cette invitation tant que nous n'avions pas l'aval du CA pour l'affiliation à la FFR.
Suite au vote du CA sur le point 4 (affiliation FFR), nous pouvons désormais répondre à cette invitation.
L'invitation étant limitée à 3 personnes par club, le président et le secrétaire de P.N.W. se proposent de se rendre à Nantes et sollicitent un autre membre du CA pour les accompagner.
Personne ne se portant candidat, le président et le secrétaire de P.N.W. se rendront donc à Nantes pour représenter le club et collecter d'autres informations sur la FFR.

3 - Demande de subvention Pornic Agglo Pays de Retz

Comme il en avait été convenu lors de la présentation du budget prévisionnel 2018 rectificatif, le Bureau a décidé de soumettre une demande de subvention 2019 à Pornic Agglo Pays de Retz.

Nous informons donc le CA de cette décision.

Le président, aidé du secrétaire et du trésorier prépareront très rapidement ce dossier de demande de subvention (date limite d'envoi : 16 nov 2018)

Cette subvention permettra d'aider le club dans ses projets de formation (formation PSC1 (premier secours) et formation d'animateur de marche nordique FFR, si nous avons des candidatures).

Après le désistement d'un membre du CA intéressé initialement par cette formation pour 2019, le CA et le Bureau lance un nouvel appel à candidature pour 2019.

4 – Agenda PNW

Pour mémoire nous rappelons ;

1. Formation OpenRunner et lecture cartes IGN, les 7 et 16/11
2. Réunion de Bureau le 26 novembre
3. Réunion de CA le 10 décembre
4. Réunion de CA le 7 janvier 2019

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, la réunion se termine à 20h30 heures

Denis Gibassier
Président

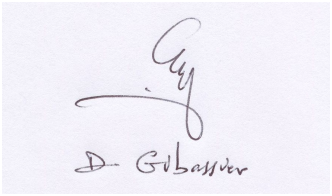
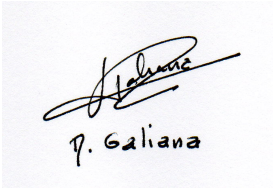
Robert Galiana
Secrétaire